



## ANNEXE 2 : Formulaire d'adhésion à la licence Jeunes Ailes

**\*\* ADHÉSION AU PROGRAMME \*\***  
**« Objectif BIA » / Licence « Jeunes Ailes »**

Entre l'Élève : ..... Date de naissance : .....

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Ci après dénommé l'Élève ;

Et l'Aéroclub : *Les Ailes du Grand Large* .....

Adresse : *Président du Grand Large* ..... CP : *97139* Ville : *Les Abymes* .....

Ci après dénommé l'Aéroclub ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** Dans le cadre de la convention signée entre l'établissement scolaire dénommé ..... **LYCEE GERVILLE REACHE** ..... et l'**Aéroclub** affilié à la Fédération Française Aéronautique (FFA), ce dernier assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols de découverte pour les candidats au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA). Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

**Article 2 :** L'**Aéroclub** nommera un « Tuteur » chargé de suivre et préparer au mieux l'élève volontaire au BIA.

**Article 3 :** L'**Aéroclub** accueillera l'élève et ses accompagnants autant que possible pour favoriser son intégration dans la grande famille de l'Aviation.

**Article 4 :** L'élève devient membre du Programme « Objectif BIA » et sera suivi en tant que tel par la FFA pour l'attribution des avantages prévus à l'Article 8.

**Article 5 :** L'élève souscrit à la Licence/Assurance « Jeunes Ailes » associée au programme « Objectif BIA » d'un montant de 26 € (règlement par chèque à l'ordre de l'aéroclub).

**Article 6 :** L'élève bénéficie immédiatement d'un abonnement numérique gratuit à Info-Pilote sur le premier semestre de l'année 2026.

**Article 7 :** L'élève s'engage à informer l'**Aéroclub** de ses résultats au BIA dès publication sans quoi il ne pourra pas bénéficier du bonus licence + assurance de base + abonnement numérique à Info-Pilote.

**Article 8 :** La FFA délivrera une licence fédérale « Jeunes Ailes » incluant les avantages attachés à cette licence :

\* Un abonnement numérique de 6 mois à Info-Pilote (de janvier à juin 2026) pour le familiariser avec le milieu aéronautique (familiarisation facilitant la préparation au BIA) ;

\* Un contact Aéroclub privilégié par la désignation d'un tuteur pour la durée du cursus (aide ponctuelle, soutien théorique) ;

\* L'accès à des programmes partenaires FFA comme par exemple le « Stage ALAT » avec l'Armée de Terre, ...

### Après l'obtention de l'examen BIA :

**Dès le 1<sup>er</sup> juin 2026**, en payant la licence FFA 2027, l'assurance de base, **ET** l'abonnement numérique à Info-Pilote 2027 la FFA offre à l'**Élève** la Licence / Assurance de base 2026 et l'abonnement numérique à Info-Pilote de juin 2026 à décembre 2026 ainsi qu'une ristourne de 40 € sur le prix de la licence 2027, l'assurance de base, **et** l'abonnement numérique à Info-Pilote 2027.

Fait à ..... Basse-Terre ....., Le ..... 202.....

Remettre un exemplaire complété à chaque partie

**Le représentant légal de l'élève**

**Le Président de l'Aéroclub**